

## Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle région

Séance plénière du 23 juin 2016

La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes entend mener une action volontariste en faveur de l'éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie, et propose à ce titre de soutenir pleinement le développement de l'apprentissage qu'elle considère comme une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et à l'emploi. Dans ce sens, le projet de délibération propose d'adopter une feuille de route permettant d'agir de manière coordonnée avec l'objectif d'augmenter de 50 % le nombre d'apprentis d'ici la fin du mandat. Le plan d'action présenté s'organise autour des 7 axes repris ci-dessous comme fil conducteur des remarques du CESER.

Cette nouvelle feuille de route, qui intègre d'ores et déjà l'harmonisation de certains dispositifs, porte l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de l'apprentissage.

Le CESER adhère globalement aux grandes orientations proposées et mesure l'engagement financier prévu - 188,8 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonctionnement, et près de 43 millions d'euros pour l'investissement - soit presque 9 % du budget régional total.

En lien avec les axes développés dans la feuille de route, le CESER exprime un certain nombre de remarques :

### 1. Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage

- Le CESER rappelle l'importance de disposer de bonnes informations lors de l'orientation vers les filières par voie d'apprentissage. L'expérience démontre qu'un apprentissage réussi a été véritablement choisi par le jeune (et sa famille) et non pas imposé. Pour cela, il convient d'agir notamment en termes d'information et de valorisation de l'apprentissage auprès des parents, des élèves et des opérateurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Le CESER suggère de mieux tirer profit des expériences existantes sur le territoire en matière d'information et d'accompagnement des jeunes et de leurs parents.
- Le CESER salue la volonté de soutenir le réseau des développeurs de l'Apprentissage. Toutefois, il souhaite rappeler l'importance à ses yeux d'y associer davantage les filières professionnelles. Leur connaissance des métiers et des attentes des entreprises représente un atout indispensable à utiliser dans la mise en œuvre du dispositif.
- Le CESER pense qu'il est nécessaire de développer d'une manière générale l'information sur les formations et les diplômes accessibles par la voie de l'apprentissage et notamment ceux concernant certains secteurs, comme l'agriculture, ou les diplômes de l'enseignement supérieur.
- Le CESER apprécie l'annonce faite par le Conseil Régional de porter à 150 le nombre d'apprentis qu'elle accueillera dans ses services. Elle insiste sur l'intérêt d'une promotion et d'un développement de l'apprentissage dans tout le service public de la région, en associant plus étroitement les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à la mise en œuvre des orientations proposées.

## 2. Encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises

- Selon le CESER, les objectifs d'augmentation du nombre d'apprentis doivent être analysés au regard des capacités d'accueil des entreprises. Ces dernières sont encore trop peu nombreuses à proposer des contrats d'apprentissage (3.6 % des entreprises) et les raisons de cet état de fait mériteraient d'être précisées. Il semble nécessaire de valoriser et d'accorder une plus grande reconnaissance aux entreprises qui jouent le jeu de l'apprentissage, et notamment les Très Petites Entreprises (TPE) qui représentent le tissu entrepreneurial potentiellement le plus sensible à l'apprentissage. A ce titre, il lui semble essentiel d'aider au mieux l'exercice du tutorat au sein de ces TPE qui, par manque de moyens humains et financiers rencontrent parfois des difficultés dans la mise en œuvre de cette fonction essentielle à la qualité et la réussite de l'apprentissage.
- Concernant la prime aux entreprises employant des d'apprentis, le CESER relève que la proposition de délibération présente un régime d'aide aligné sur la base légale. Le CESER se questionne donc sur la possibilité de revaloriser le montant légal de la prime auprès des TPE, ayant des possibilités d'accueil d'un apprenti, mais ne disposant pas de moyens humains et financiers suffisants.
- Enfin, le CESER tient à réitérer sa demande de voir les subventions régionales versées aux entreprises conditionnées à la réalisation d'un effort particulier de ces dernières en matière d'accueil de jeunes (en apprentissage ou en stages), sans discrimination d'origine, de domicile ou de filière.

## 3. Offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite

- Les droits des apprentis mériteraient d'être améliorés au plus près de leurs réalités de vie et l'accompagnement, pensé de façon globale, ne doit pas omettre le volet social pour celles et ceux qui sont le plus en difficulté.
- Sur certains territoires et concernant certains publics, l'accès à l'apprentissage représente un enjeu fondamental en termes d'égalité. Les remontées d'information des accompagnateurs et des publics concernés mentionnent des discriminations dans l'accès aux contrats. Dans le cadre de la volonté de la Région de favoriser l'égalité dans l'accès à l'apprentissage, il conviendrait de porter des efforts spécifiques en matière de lutte contre les discriminations auprès des jeunes souffrant de difficultés dans leurs recherches d'employeurs.
- Compte tenu de la problématique du logement, le CESER est très favorable à l'intention d'investissement de la Région pour le développement d'une offre d'hébergement adaptée (résidences d'hébergement, foyers de jeunes travailleurs, résidences habitat Jeunes, ...).
- Le CESER s'interroge par ailleurs sur la pertinence de la mise à l'écart de l'aide au premier équipement pour certains métiers (ex : secteur social et médico-social).

## 4. Poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation

- Sur cet axe, le CESER suggère, face à l'évolution des métiers et des compétences, d'aider au développement de Centres de Formation pour Apprentis (CFA) plurisectoriels, à l'instar du CFA sur les métiers du sport, de l'animation et du tourisme en Poitou-Charentes.
- Par ailleurs, le CESER souhaite attirer l'attention sur l'importance du projet de réhabilitation du CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat des Deux Sèvres, dont le cadrage budgétaire se situe à hauteur de 17M€, et dont le principe a été adopté en commission permanente de l'ex-conseil régional Poitou-Charentes.

## 5. Renouveler l'offre de formation par apprentissage

- Il apparaît essentiel pour le CESER de penser le développement de l'apprentissage en articulation et en équilibre avec les autres voies de formation. En effet, si l'apprentissage est une voie de formation initiale à part entière, il ne doit pas être développé au détriment des voies de formations professionnelles et technologiques. Dans ce sens, le CESER préconise, en termes d'information et de promotion, de valoriser la formation professionnelle dans son ensemble, en tenant compte de la carte régionale des formations et en impliquant tous les acteurs concernés.

- Par ailleurs, le CESER souligne l'importance du développement de l'apprentissage dans les différents niveaux de qualification. Dans l'enseignement supérieur, de plus en plus d'étudiants sont séduits par cette modalité de formation, mais la pratique reste encore trop marginale au regard du nombre d'étudiants potentiellement intéressés. Certains secteurs économiques, comme l'agriculture par exemple, peuvent présenter des potentialités importantes en termes d'apprentissage à des niveaux de qualification relativement élevés.
- Par ailleurs, le CESER rappelle que l'apprentissage peut être considéré comme une étape dans un parcours de formation et d'insertion ce qui implique de travailler à la construction de passerelles entre les différents parcours de formation et d'insertion professionnelle. Il peut s'agir également d'une modalité de formation transversale à tous les niveaux d'un parcours de formation (du niveau V au niveau I). L'élaboration et l'information sur la possibilité de cursus complets par l'apprentissage doit être encouragée.
- Dans le cadre du renouvellement de l'offre de formation par l'apprentissage, dont il attend le détail lors de la présentation du prochain budget, le CESER attire l'attention sur le développement de l'apprentissage pour les formations aux nouveaux métiers, notamment ceux liés au littoral et à la maritimité.

## 6. Préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région

- Le CESER s'interroge sur l'équilibre des dispositifs d'accompagnement à l'apprentissage sur l'ensemble du territoire. Il souligne que le développement de l'apprentissage dans la région doit être adapté aux besoins du terrain et tenir compte de la demande.

## 7. Soutenir l'expérimentation et l'innovation

- Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de favoriser la mobilité internationale des apprentis par l'extension possible des programmes Erasmus + et Amiral, au territoire de la nouvelle région.
- D'une manière générale, le CESER relève avec intérêt l'attention portée au décloisonnement des dispositifs de formation, au développement des partenariats entre les établissements, à l'individualisation des formations ou encore à la mobilité internationale des apprentis. Au-delà des intentions de cette feuille de route, le CESER sera attentif aux développements et précisions qui devront être apportés sur ces objectifs expérimentaux et innovants.
- Selon le CESER, il est essentiel d'engager un réel travail d'analyse des différents freins, pouvant pénaliser le développement de cette voie de formation. A cet égard, il conviendrait de lancer un travail d'étude au plus près des difficultés rencontrées par les différents partenaires concernés sur les territoires de la région : apprentis, entreprises, filières, parents d'élèves, acteurs de l'orientation et de l'accompagnement, ...



Vote sur l'avis du CESER « **Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle région** »

213 votants  
 188 pour  
 18 contre  
 7 abstentions

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Jean-Pierre LIMOUSIN**  
 Président du CESER ALPC